

## **Bourse Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)**

### **Présentation : Mobilité études**

L'Agence universitaire de la francophonie offre plusieurs bourses afin de favoriser la mobilité universitaire ou dans le cadre de la recherche. Elles permettent aux étudiants de poursuivre des études de niveau master ou doctorat ou d'effectuer un stage professionnel dans un pays membre de l'AUF autre que celui d'origine.

### **Critères d'éligibilité :**

#### **Public éligible**

Ces aides financières s'adressent aux étudiants issus des pays francophones qui désirent poursuivre des études de niveau master dans une université étrangère.

De plus, les étudiants doivent être inscrits dans une université membre de l'AUF. La mobilité concerne une partie du master 1 ou 2 du candidat. Puisqu'elle est non-renouvelable, l'étudiant ne pourra donc bénéficier de cette bourse qu'une seule fois au cours de son programme de master. Il est important de savoir que les programmes de master soutenus peuvent aussi varier selon la région d'origine du candidat. En fait, les domaines d'études doivent être reliés aux priorités de développement du pays d'origine.

Ces bourses permettent aux étudiants de niveau master de poursuivre des études supérieures dans une université d'un autre pays francophone. Elles sont proposées pour des séjours de courte durée (6 mois) et ne sont pas renouvelables. Dans le cas où le pays d'origine a très peu développé le système de master, il est alors possible d'obtenir une bourse pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 mois, soit deux semestres académiques maximum. L'institution choisie doit aussi être membre de l'AUF pour que le candidat soit éligible.

### **Montant de l'allocation :**

Le montant accordé varie selon les cas. Cependant, plusieurs frais peuvent être pris en charge parmi les suivants :

- Le cout du voyage (transport) ;
- Les frais occasionnés par la vie quotidienne (allocation mensuelle) ;
- Le cout de l'assurance maladie, accident et rapatriement.

Les autres dépenses doivent être prises en charge par les boursiers.

### **Comment l'obtenir ?**

Contactez le SRI de votre établissement

## **Présentation : Mobilité stages :**

Deux bourses de stage sont offertes par l'AUF, soit des bourses de stage professionnel ou des bourses de stage culturel (plus rare). La première permet aux étudiants d'effectuer un stage professionnel à l'étranger tandis que la dernière permet aux candidats de réaliser un stage linguistique. La durée du séjour est de 3 mois maximum.

### **Public éligible**

Les bourses s'adressent aux jeunes diplômés francophones de niveau Master 1 ou 2 qui désirent effectuer un stage à l'étranger. Les personnes intéressées doivent être issues des programmes soutenus par l'AUF.

### **Montant**

Le montant accordé varie selon les cas. Cependant, plusieurs frais peuvent être pris en charge parmi les suivants :

- Le cout du voyage (transport) ;
- Les frais occasionnés par la vie quotidienne (allocation mensuelle) ;
- Le cout de l'assurance maladie, accident et rapatriement.

Cependant, toutes les formalités, dont le visa, les vaccins nécessaires et le logement doivent être pris en charge par le candidat.

### **Comment l'obtenir ?**

Contactez le SRI de votre établissement d'origine

Pour plus d'informations : <http://www.auf.org/> ; Les appels à candidatures sont également disponibles sur la plateforme : <https://formulaire.auf.org>



Bourse Agence Universitaire de la Francophonie présentation 2021

